



LA LETTRE DE L'ÉDITEUR

XXXVI^{ème} année N° 423

10 mai 2010

A l'affiche ce mois-ci : la CFDT gagne en appel contre la direction de Capgemini Ouest

LA JUSTICE NOUS DONNE LE DROIT DE CONNAITRE DANS LE DETAIL LA STRUCTURATION DES REMUNERATIONS

IL aura fallu 3 longues années de durs combats des élus CFDT du Comité d'établissement de Capgemini Ouest pour que la logique l'emporte : **OUI** vos représentants du personnel ont le droit de demander une analyse de la structuration des rémunérations

C'est ce que vient de décider la Cour d'Appel de Rennes, dans un jugement sans équivoque. Cette décision est une grande première pour une société de services. Jusqu'à présent, l'expertise des comptes de l'établissement était circonscrite aux chiffres d'affaires, résultats, provisions etc, mais jamais nous n'avions eu la possibilité d'une analyse fine des rémunérations.

Dans la branche également, ce jugement était très attendu. L'opacité des rémunérations et des augmentations individuelles est la norme dans toutes les SSII.

D'autres CE, dans de grandes comme de petites sociétés de services, vont s'emparer de ce jugement pour obtenir à leur tour le même type d'expertise. Peut-être cela décidera-t-il nos patrons à négocier un véritable accord de branche !

Et pourtant, le compte de résultat d'une filiale comme Capgemini Ouest montre que la rémunération est le principal poste de charges, presque 70% du total !

Alors, comment comprendre les comptes, la politique économique de l'entreprise sans en comprendre la politique en matière sociale. ?

Bien sûr, cela n'arrange visiblement pas nos directions, qui luttent avec acharnement pour empêcher nos élus d'avoir cette analyse.

Qu'ont-ils donc à cacher, alors même qu'ils nous affirment à longueur de réunion de comité d'établissement qu'il n'y a pas de discrimination salariale dans l'entreprise, que les augmentations sont attribuées selon des critères tout à fait objectifs, et que tout le monde en bénéficie équitablement ?

C'est une grande victoire que les élus CFDT veulent mettre au service de tous les salariés.

Nous allons enfin pouvoir démontrer ce que nous affirmons depuis des lustres, le partage totalement inéquitable du « gâteau » des augmentations indivi-

duelles, et une répartition injuste de la masse salariale et ne reflétant ni les efforts ni l'investissement collectif.

Nous ne pourrions malheureusement pas faire la même analyse sur l'axe de l'égalité hommes/femmes : le juge ne nous l'autorise pas !

Sur ce terrain, comme sur bien d'autres, même seuls, notre combat continue.

La direction comprendra-t-elle enfin que nous, élus CFDT, ne nous battrions pas CONTRE l'entreprise, mais bien POUR les salariés de celle-ci, qui en sont la force vive, et sans lesquels l'entreprise ne peut survivre et se développer. Toujours est-il que cette expertise nous confortera, soyons-en sur, dans nos revendications d'un accord pérenne d'augmentations collectives.

La direction peut encore se pourvoir en cassation contre ce jugement et en espérant que la CFDT perde les élections, au profit d'une organisation plus « conciliante » !

La CFDT sera là, toujours forte et engagée, toujours au service du plus grand nombre contre l'arbitraire et l'inique !

Contactez les délégués syndicaux CFDT du groupe CAPGEMINI, et les différents acteurs CFDT, depuis notre site <http://cfdt.cap.free.fr>, rubrique « Vos représentants CFDT ».

**1^{ER} TOUR DES ELECTIONS : LA CFDT
PROGRESSE, DANS UN CONTEXTE DIFFI-
CILE, ET RESTE PREMIERE ORGANISATION
SYNDICALE DANS L'UES.**

**CE RESULTAT EST UNE MARQUE DE CONFIANCE DES
SALARIES. VOUS VOUS RETROUVEZ DANS LES VA-
LEURS QUE NOUS DEFENDONS, ET NOUS EN SOMMES
HEUREUX.**

**NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT TOUS LES SA-
LARIES QUI ONT VOTE POUR NOS LISTES,**

**ET NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS POUR LE
SECOND TOUR**



**Au second tour, votons
massivement pour les listes CFDT**

**Vous nous avez donné les moyens de peser sur les négociations, et de si-
gner des accords qui marquent des progrès sociaux dans l'entreprise.**

Donnez-nous les moyens de les faire appliquer.

**Contactez les délégués syndicaux CFDT du groupe CAPGEMINI, et les différents acteurs CFDT, depuis notre site
<http://cfdt.cap.free.fr>, rubrique « Vos représentants CFDT ».**